

# Clubs et associations à l'arrêt Tous pénalisés !



**TERRITOIRE DE BELFORT**

Associations et clubs sportifs sont souvent à l'arrêt. Une interruption forcée qui a aussi un coût pour les adhérents. Photo RL

> PAGE 19

# Clubs sportifs à l'arrêt : comment dédommager les adhérents ?

La plupart des 324 associations et clubs sportifs du Territoire de Belfort sont à l'arrêt à cause du Covid. Une interruption forcée qui a un coût pour les adhérents. Mais les clubs ne peuvent intervenir que sur l'adhésion, la licence revenant à la fédération.

L'an dernier, la saison sportive a été amputée de deux mois. Cette année, elle risque fort de se limiter à deux mois d'activité, virus oblige. Une situation qui a de lourdes répercussions financières pour les structures, mais aussi les adhérents. « Contrairement aux salles de sport, les clubs n'ont pas d'obligation législative ou contractuelle de rembourser leurs adhérents si l'activité ne peut pas être assurée », résume Stéphane Toucas, qui vient d'être reconduit comme président du CDOS (Comité départemental olympique et sportif).

## « On risque une année sportive quasiment blanche »

En pratique, la marge de manœuvre des clubs et associations est limitée. « Le coût de la licence et de l'assurance est payé à la fédération et ne dépend pas d'eux. C'est une charge impres-



Stéphane Toucas, président du CDOS (Comité départemental olympique et sportif) du Territoire de Belfort. Photo ER/Isabelle PETITLAURENT

sible, qui peut représenter 30 à 80 % de la somme payée par l'adhérent. La structure ne peut intervenir que sur le montant de la cotisation ou de l'adhésion. » Chaque club étant différent, en taille, organisation et contraintes sportives, aucune directive départementale ne peut encadrer un éventuel dédommagement des pratiquants. « On risque fort de s'orienter vers une année sportive quasiment blanche », craint Stéphane Toucas. « En matière de compétitions, il y a eu quelques matchs, puis plus rien. Mais là encore, la structure a financé l'engagement de l'équipe. » « Les clubs ne sont pas là

pour prendre de l'argent, mais ils doivent être vigilants pour ne pas se retrouver en difficulté. Tous les salariés ne sont pas en chômage partiel et il faut continuer à entretenir les infrastructures. En même temps, les adhérents ne doivent pas être pénalisés. » La solidarité joue, mais l'effort de guerre a un coût pour les particuliers qui cumulent parfois les adhésions et donc les sommes dépensées à fonds perdus... La plupart des structures réfléchit à des dédommagements. Report d'adhésion, réduction sur la réinscription, remboursement partiel, etc.

« Le CDOS a décidé de rem-

boursier ses 54 clubs et comités départementaux adhérents de l'inscription à Sportissimo 2020. Le montant varie de 50 à 200 € selon les structures. En tout, nous avons reversé 7 000 € », ajoute le président du Comité.

## De 20 à 40 % de licenciés en moins

« Le confinement est arrivé au moment de la rentrée. Globalement, les clubs ont perdu 20 à 40 % de leurs licenciés, qui ne se sont pas réinscrits. Mais certains, comme le cyclisme, qui se pratique en extérieur, n'ont pas eu d'impact. » Alors que la situation sanitaire laisse peu d'espoir, « il faut regagner la confiance des pratiquants et encadrants ». « Depuis fin 2020, nous avons budgété 10 000 € pour la formation des adhérents et bénévoles. Beaucoup de clubs se remettent en question, proposent de nouvelles idées pour attirer, tout en prenant du plaisir et en s'amusant. » Début juin, le Malsaucy devrait accueillir un week-end dédié aux sports de plage. Au programme, beach-volley bien sûr, mais également du foot, tennis, rugby, basket ou badminton sur sable. Une voie d'avenir, peut-être, pour contourner les restrictions...

Isabelle PETITLAURENT



# Gym plus : « Là, on attend le compte de résultat... »

« Nous avons actuellement 368 adhérents, nous en avons perdu 40 à 45 % cette année. Beaucoup ont attendu de voir comment la situation évoluait, ne prenant qu'un ticket à l'essai sans se réinscrire », remarque Sylviane Fouré, présidente de l'association Gym Plus, spécialiste des cours collectifs de fitness sur Belfort.

« Les animateurs proposent des cours en vidéo mais la convivialité recherchée par les adhérents n'y est plus. Les activités de plein air ont pu reprendre, mais avec cinq personnes maximum et des inscriptions. On aurait aimé pouvoir bénéficier de stades pour reprendre, puisque les gymnases sont fermés, mais ils sont occupés par le foot et le rugby. On essaie de trouver des solutions, mais ce n'est pas simple. On ne peut pas proposer des cours dans des lieux publics comme l'étang des Forges par exemple, car l'assurance ne suit pas. »

« L'an dernier, Gym plus a fait un geste à la réinscription, 10 € en moyenne. Là, rien n'est décidé. On attend le compte de résultat car l'association est fragilisée, mais si



**Sylviane Fouré, présidente de l'association Gym Plus.**

Photo ER/Isabelle PETITLAURENT

on fait quelque chose, ce sera sur les abonnements 2021-22. Nous ne pouvons pas proposer des abonnements au trimestre par exemple car les 18 animateurs ont des contrats à l'année, même si les temps partiels sont très variables de l'un à l'autre. »

« Aujourd'hui, nous avons 85 cours. Le planning de l'an prochain sera différent, mieux ciblé en fonction des séances et des créneaux qui marchent. »

Sylviane Fouré veut toutefois croire en « une reprise des activités en avril ou mai »...

# ASMB tennis : maintenir les entraînements des enfants

L'ASMB tennis est l'un des plus gros clubs du Territoire de Belfort, avec « 500 à 600 adhérents, dont 300 enfants ». Victime collatérale du Covid lui aussi, il a perdu « 17 % de licenciés », surtout des adultes. « La priorité a toujours été de faire le maximum pour que les enfants jouent », martèle Fabien Rigon, directeur sportif de l'ASMB tennis. « S'ils s'inscrivent, c'est pour jouer au tennis, le dédommagement financier ne les intéresse pas. Ils ont besoin de se défouler. » Dès les vacances de Noël, des séances de rattrapage ont été mises en place. « Pendant trois jours, ensuite, les courts couverts devaient fermer... Mais depuis trois semaines, nous avons l'autorisation de reprendre en plein air. Nous proposons des séances le mercredi et samedi pour que les enfants bénéficient de l'école de tennis une fois par semaine. Et malgré le froid, les cours ont été remplis, preuve qu'il y a un besoin. » Pendant les vacances d'avril, dix séances supplémentaires seront proposées, ainsi que les 1<sup>er</sup> et 8 mai et l'année s'achèvera deux semaines plus tard que prévu, en juillet.



**Fabien Rigon, directeur sportif de l'ASMB tennis.**

Photo d'archives ER/Lionel VADAM

« L'année dernière, on avait terminé le 25 juillet pour compenser les cours perdus. » Fabien Rigon « espère pouvoir reprendre en intérieur pour les mineurs ». « Les adultes, eux, ne comprennent pas qu'ils ne puissent pas jouer alors que la distanciation est largement garantie sur le terrain et qu'il n'y a pas de contact ! » L'an dernier, le club avait proposé un remboursement des cotisations « au prorata du nombre de semaines perdues. Cette année, rien n'est encore décidé, mais un dédommagement pourrait être envisagé, même sans réinscription. »

**LP.**